

BTS PROFESSIONS IMMOBILIÈRES

En alternance

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Aptitudes et compétences visées :

A l'issue de la formation, le titulaire du diplôme sera capable de conseiller en mobilisant de nombreuses compétences relationnelles, juridiques, organisationnelles, administratives, commerciales, financières, comptables et fiscales

Dans le cadre de la transaction, il sera capable de :

- Prendre en compte l'organisation du travail de l'équipe commerciale
- Se constituer un portefeuille de clients
- Préparer et rédiger des actes juridiques dans la vente et la location
- Suivre les dossiers jusqu'à leur conclusion
- Evaluer les biens et droits immobilier sur un marché donné
- Promouvoir des biens et droits destinés à une clientèle
- Analyser et évaluer la situation du client et du prospect
- Négocier pour le compte des différentes parties (vendeur, acquéreur)

Dans le cadre de la gestion de copropriété, il sera capable de :

- Prendre en compte l'environnement juridique de l'immeuble
- Organiser et tenir des Assemblées Générales
- Assurer la gestion comptable et budgétaire de l'immeuble
- Assurer la conservation et l'entretien de l'immeuble

Dans le cadre de la gestion locative, il sera capable de :

- Conclure des mandats de gestion en fonction des particularités du bien
- De gérer les baux sur toute leur durée

Collège
Lycée Technologique et Professionnel
Centre de Formation Professionnelle
Unité de Formation par Apprentissage
13, avenue de Reims - 02200 Soissons

St Vincent
de
Paul
SOISSONS

PROFIL POUR CE DIPLOME

Public visé et prérequis

Formation accessible après l'obtention d'un baccalauréat général, technologique ou professionnel.

Candidats âgés de 16 ans à 29 ans révolus (apprentissage), sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur Handicapé ou sportif de haut niveau ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.



- Sens du contact
- Organisation
- Etre mobile

Modalités et délais d'accès

- Modalités : entretien, positionnement et recherche d'entreprises, signature d'un contrat d'alternance.
- Entretien individuel (motivation, projet professionnel, positionnement, adaptation de parcours)
- Etude du dossier de candidature
- Validation de la candidature sous 1 mois sous réserve des accords de prise en charge et de la signature d'un contrat d'alternance.
- Délais : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. » (Article L.6222-12 du code du travail)
- Possibilité de mise en œuvre d'équivalences et de passerelle

PERSPECTIVES POST- FORMATION

Insertion professionnelle

A l'issue de la formation et pour les titulaires du diplôme les opportunités d'emploi s'avèrent réelles dans la transaction, la gestion locative et les activités de syndic.

Les évolutions de carrière avec une prise de responsabilité sont très rapidement envisageables. Le titulaire du BTS Professions Immobilières peut également devenir Chef d'entreprise par la création ou la reprise d'agence ou de cabinet.



Poursuite d'études

- Licence professionnelle en droit urbanisme et d'immobilier
- Licence professionnelle Activités Immobilières
- Licence AES (Gestion immobilière et métiers de l'immobilier)
- Licence Economie et Gestion (Management, Ingénierie des services et Patrimoines Immobilières)
- Licence Notariat

ORGANISATION DE LA FORMATION

Moyens et méthodes pédagogiques

Moyens et outils utilisés :

- recherche et organisation de connaissances théoriques (cours structuré en deux parties et chapitres en suivant le référentiel)
- Exercices d'applications et études de cas
- Entrainement à l'examen sur des dossiers d'épreuves des années précédentes

Enseignements généraux :

- Anglais
- Culture générale



Enseignement professionnel :

- Construction de la professionnalité dans l'immobilier – Environnement juridique et Economique des activités immobilières – Conseil en gestion du bâti avec un contexte climatique – Conduite du projet immobilier du client en vente et en location – Gestion de copropriété et de l'habitat social

Retour sur Expérience

Rythme d'alternance :

- 2 jours en centre de formation (lundi, mardi), 3 jours en entreprise (mercredi, jeudi, vendredi)

La liste des formateurs de cette formation peut être communiquée sur demande (voir coordonnées)

Modalités d'évaluation

Pendant la formation :

- Au travers d'évaluations formatives et sommatives, écrites et orales en présentiel durant toute la formation (bulletin semestriel)

L'examen :

- Toutes les matières sont évaluées en épreuve ponctuelle.

Validation

- Diplôme du Brevet de Technicien Supérieur des Professions Immobilières
- La formation permet de valider 1 ou plusieurs blocs de compétences

Si le diplôme n'est pas obtenu, l'apprenant a la possibilité de maintenir le bénéfice des notes supérieures ou égales à la moyenne pendant une durée légale de 5 ans.



Nombre de participants

- 3 participants minimum - 15 maximum

Durée de la formation

1200 heures en centre de formation sur 2 ans pour le contrat de professionnalisation, 1350 heures en centre de formation sur 2 ans pour le contrat d'apprentissage

Tarifs de la formation

Le tarif de la formation: 6934 €. Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage » :

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap). Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.

Frais de formation : Aucun frais, les frais sont à la charge de l'employeur.

Article L.6211-1 : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. » Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...), à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant. Selon le décret n°2025-585 du 27 juin 2025 relatif à la prise en charge des actions de formation par apprentissage et l'article R.6332-25-1, une participation obligatoire entreprise de 750€ sera demandée pour les certifications professionnelles de niveaux 6 et 7.

Accessibilité handicap

Les conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap sont envisagés en fonction du secteur professionnel et du projet du candidat.

Pour toute question relative à l'accueil de personne en situation de handicap veuillez contacter le coordinateur du secteur.

Taux de la session de formation 2025



Taux de réponse au questionnaire : 14,28%

(*) alternants présents à l'examen et ayant obtenu la certification

Valeur ajoutée

- Aide à la recherche d'entreprises
- Préparation à l'élaboration des CV
- Préparation aux entretiens d'embauche
- Suivis réguliers en entreprise tout au long de la formation

COORDONNÉES

UFA/CFP Saint Vincent de Paul
13, avenue de Reims
CS 60193
02200 Soissons Cedex

Tél : 03.23.59.96.30

Email : ufa@stvincentdepaulsoissons.net

Coordonnées du développeur de Secteur :
h.brehaut@stvincentdepaulsoissons.net

Site internet : www.stvincentdepaulsoissons.org

Facebook du secteur :
<https://www.facebook.com/SectionsTertiairesSVPsoissons/>



Mise à jour du 15/01/2026